

séjour
Multi activités
en Bourgogne

Œuvre de Vacances de Péronne
8, place Malus
18000 Bourges
www.colo-peronne.fr



Colo de Péronne
en Bourgogne

Sommaire



1. Présentation de notre association.....	2
2. La région d'accueil.....	4
3. Organisation technique et matérielle	7
4. Notre Charte Qualité.....	13
5. Notre projet éducatif	16
6. Notre projet pédagogique	17
7. Activités proposées	19
8. Le transport	22

Nota : Tout au long de ce document, les extraits notés en *bleu* sont issus des rapports d'inspection de la direction départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire (DDCS71 anciennement JS71).

I. Présentation de notre association



L'organisme

Œuvre de vacances de Péronne

8 Place Malus

18000 Bourges

Association loi 1901 créée en 1954 - n° RNA : 181002712

Organisateur n° : 018ORG0135

SIRET n° : 77501838500010

Le centre de vacances



Centre Jean Andros

Le Carruge

71260 Péronne

03 85 36 94 21 – 06 31 07 36 57

www.colo-peronne.fr

contact@colo-peronne.fr

La vie de notre association

" Il est remarquable que l'association qui s'appuie surtout sur ses bénévoles puisse proposer aujourd'hui un tel service."

La question qui nous est fréquemment posée est celle du coût des séjours: en France, le ministère annonce un prix de journée compris entre 68 et 75€ par jour pour les centres de vacances d'enfants, nous en sommes à 50€.

C'est le bénévolat qui explique cette différence très importante.

L'association n'emploie du personnel que pendant les séjours d'été. Le reste de l'année, et depuis sa création en 1954, certains travaux d'investissements (constructions, aménagements importants), le travail d'entretien des locaux, d'amélioration de la qualité (isolation, peinture, réparations diverses), l'administration, la gestion financière, les relations avec les partenaires, et les usagers, la mise à jour quotidienne du site internet (créé par un membre de l'association), les inscriptions, les permanences ... sont réalisés bénévolement par des membres de l'association ce qui, bien évidemment, réduit les coûts de fonctionnement d'une manière très significative.

- L'association n'a pas de frais de siège.
- Le conseil d'administration se réunit une fois par mois, le bureau 2 mercredis par mois.
- L'assemblée générale est convoquée au mois de février ou mars chaque année.

Des travaux d'investissements sont couramment réalisés :

- Réfection complète de la plage de la piscine : démontage des pavés, mise à niveau, remplacement des écoulements, pose du nouveau dallage.
- Réaménagement des sanitaires : réfection du sol et installation de 11 cabines de douches individuelles.
- Modernisation de 4 chambres destinées à accueillir les enfants : remplacement des revêtements de sol et muraux.
- Mise en place de toilettes sèches dans le parc du moulin.
- Fabrication et pose d'un meuble de bibliothèque sur mesure.
- Montage de mobilier neuf (lits, meubles) dans 2 chambres destinées à accueillir les enfants.

Les travaux d'entretien et de maintenance suivants sont également réalisés :

- Entretien des espaces verts du centre et du parc du moulin : débroussaillage, tonte, élagage
- Lavage et triage du matériel d'hébergement
- Réalisation de réparations diverses : fuites d'eau, vérification des installations (fonctionnement, état)



2. La région d'accueil



Le hameau du Carruge



Riche de ses vignes qui cernent le centre, des forêts qui couvrent le sommet des collines, des ruisseaux qui coulent dans les vallées, de son histoire, le Mâconnais offre de multiples possibilités d'activités et de découvertes en toute sécurité.

Le centre est situé à 17km au nord-ouest de Mâcon, à 15 km à l'est de Cluny, en Bourgogne du sud, dans la commune de Péronne, au hameau du Carruge, au milieu des monts du Mâconnais et de ses vignobles.

La région a été chantée par Lamartine ancien propriétaire du centre de vacances Jean Andros :

Montagnes que voilait le brouillard de l'automne,

Vallons que tapissait le givre du matin,

Saules dont l'émondeur effeuillait la couronne,

Vieilles tours que le soir dorait dans le lointain...

Milly ou la terre natale

Depuis les reliefs environnants



Du haut de la roche de Solutré



Autour du centre

Grottes et musée préhistorique d'Azé



Le Mont Saint Romain



Accrobranche à Lugny



Base nautique de Montrevel



Le musée de la préhistoire et la roche de Solutré



Le centre de vacances est également proche des services de santé :

- Cabinet médical à Viré (6 km)
- Pharmacie à Azé (2 km)
- Hôpital et maison médicale de Mâcon (17 km)
- Cabinet dentaire à Lugny (6 km)

Le centre participe à la vie du village

« Sans conteste le centre est tourné vers l'extérieur... Les relations avec la commune et avec les proches habitants sont bonnes, voire excellentes. »



14 Juillet

Chaque année, le 14 juillet, les enfants de la colo accompagnent Monsieur le Maire de Péronne aux cérémonies de la fête nationale.

Eté 2013

Lors du 60^{ème} anniversaire du centre de vacances Jean Andros, Monsieur le Maire de Péronne en présence de notre Président dévoile une plaque gravant les 60 ans d'amitié entre la commune et l'association.



21 juin 2015

Comme chaque année le centre est prêté pour organiser la Panoramique, randonnée pédestre et VTT organisée par le "sou des écoles" de Péronne. Cette année, il y avait plus de 2000 participants.



Le centre fait partie du village et est tourné vers l'extérieur.

Hors séjours, le centre est utilisé par les associations du village.

Le parc annexe, propriété de l'association est ouvert à tous, toute l'année.

3. Organisation technique et matérielle



1 - Le centre et son parc ombragé et totalement clos

2 - Propriété annexe pour le logement du personnel + parking



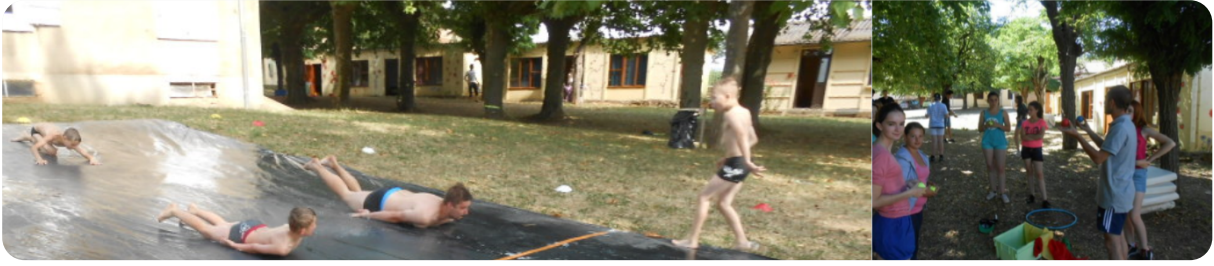


Plan légendé des installations

Bâtiment principal R+1 : construit sur caves et surmonté d'un grenier.	
1	Au rez-de-chaussée : cuisine, chambres froides, 3 réfectoires, bibliothèque. Au 1 ^{er} étage : Bureau de direction, lingerie, 7 chambres pour le personnel, sanitaires, douches.
2	Infirmierie : 1 salle de soins, 2 chambres d'isolement (garçons, filles), 1 chambre assistant sanitaire, sanitaires, cabinet de toilette, douche.
Bâtiment R+1 :	
3	Rez-de-chaussée: préau ludothèque. Au 1 ^{er} étage : 3 chambres de 4 couchages, 1 chambre animateur(trice), salle d'eau.
Bâtiment R+1 :	
4	Rez-de-chaussée: régie matériel pédagogique. Au 1 ^{er} étage : stockage matériel.
5	Préau couvert : équipé de deux baby-foot.
6	Sanitaires extérieurs : équipés de lavabos, de 3 toilettes et d'un local de stockage des produits d'entretien.
7	Chambre : 8 couchages enfants et 2 lits pour les animateurs(trices), sanitaires.
8	Chambre : 8 lits couchages enfants et 1 lit pour l'animateur(trice), sanitaires.
9	Salle d'activité.
10	Tentes : 3 tentes de couchage montées sur dalles carrelées.
11	Chambres : 8 chambres de 4 à 8 lits et chambres animateurs(trices). 3 sanitaires avec toilettes et lavabos.
12	Piscine : Piscine chauffée 6 x 12 x 0,90 m et local technique.
13	Laverie : 1 lave-linge industriel 14 kg, 2 lave-linges semi-industriels 10 kg, 1 sèche-linge.
14	Salle d'eau : 11 cabines de douches individuelles fermées et lavabos.
Bâtiment annexe R+1 :	
15	Rez-de-chaussée salle d'activités, préau couvert. Au 1 ^{er} étage : chambre pour le personnel 4 lits, sanitaires et douche.

Reportage photo

Le parc



Les chambres



Le repas et la cuisine



La laverie, les douches, la lingerie et la piscine



La bibliothèque et les salles d'activités



Le parking et la propriété annexe



Le parc du Moulin Chevraut

Propriété de l'association située à 10 minutes à pied du centre de vacances, le parc d'un hectare est traversé par le Bicheron (ruisseau à truites), il offre une aire de jeux idéale et est équipé d'une piste de VTT.



Des milliers de photos sont disponibles sur notre site internet :
www.colo-peronne.fr

Le personnel

1/ L'équipe de direction :

- 1 directeur(trice) et 2 adjoints(tes)
- 1 assistant(e) sanitaire
- 1 économiste



2/ L'équipe d'animation :

- 15 animateurs(trices)
- 1 surveillant de baignade



3/ L'équipe de service :

- 1 cuisinier (ère)
- 2 aides cuisine
- 5 service et ménage
- 3 lavage du linge et lingerie
- 1 factotum



Les enfants

Les enfants (originaires à 98% du département du Cher) sont partagés en 5 groupes d'âge encadrés par 3 animateurs.

Chaque groupe est divisé en une équipe de filles et une de garçons.

Le nombre d'enfants par groupe varie en fonction de l'âge : 16 enfants pour 3 animateurs pour les plus petits, 24 enfants maximum pour 3 animateurs chez les plus grands.

Hormis deux ou trois journées exceptionnelles, les activités sont réalisées dans le groupe d'âge.

La nourriture

Elle est élaborée sur place à base de produits frais le plus souvent possible et les menus équilibrés sont élaborés par l'économiste et le cuisinier et visés par l'assistant sanitaire.

Les régimes alimentaires et allergies sont pris en compte.

A la demande des familles, pour les plats à base de porc, un plat alternatif est proposé.

La cuisine est inspectée chaque année par les services de la DDCS71 et de l'agence régionale de santé.



Les repas

Petit déjeuner servi entre 8H00 et 9H00 en libre-service : lait, cacao, café, thé, céréales, pain (livré à 6H30), beurre, confiture, miel, fruits, yaourts et jus de fruits...

Déjeuner servi à 12H00.

Goûter servi vers 16H00 : lait, sirop, gâteaux et fruits.

Dîner servi à 19H00.

Les animateurs veillent à ce que chaque enfant se nourrisse suffisamment et correctement (équilibre alimentaire).

Les repas sont pris dans l'aire repas extérieure ou dans les réfectoires en cas de mauvais temps.

L'hébergement

Il est réalisé en chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires et salle d'eau adaptée. 1 animateur est logé dans une chambre adjacente.

Des douches avec cabines individuelles sont situées à proximité.

La literie, les duvets, les draps, les couvertures et les taies de traversins sont fournis et lavés à la demande et systématiquement une fois par séjour.

Le linge

Gérer seul son linge est très souvent délicat même pour un pré adolescent. C'est pourquoi nous apportons une attention particulière à la gestion du linge.

Dès l'arrivée, un inventaire est réalisé par l'animateur.

Le linge, marqué par les familles, est géré par les lingères. Chaque enfant a son casier nominatif à la lingerie.

Le linge est lavé quotidiennement jusqu'à l'avant-veille du départ.

Le ménage

Le ménage est effectué chaque jour, dans tous les locaux par le personnel du centre. Les animateurs surveillent le rangement des affaires des enfants dans leur casier personnel.

La toilette

Chaque chambre a ses sanitaires. La toilette est surveillée par les animateurs qui portent une attention particulière au brossage des dents. Des douches de lavage sont réalisées tous les jours, ainsi que des douches de rinçage après chaque créneau piscine.

Journée type

7H30 - 9H00 : Lever échelonné : Apprentissage du respect du sommeil des autres. Petit déjeuner en libre-service, toilette.

9H00 - 9H30 : Rangement des chambres.

9H30 - 12H : Activités extérieures, hors du centre.

12H - 12H45 : Déjeuner.

12H45 - 13H30 : Activités libres dans le parc, bibliothèque, jeux.

13H30 - 16H00 : Activités calmes, activités manuelles, courrier.

16H00 - 16H30 : Goûter.

16H30 - 19H00 : Activités extérieures, hors du centre.

19H00 - 19H45 : Dîner.

19H45 - 20H30 : Activités libres dans le parc, bibliothèque, jeux.

20H30 - 22H00 : Veillée ou sortie de nuit

22H00 : Coucher

Les enfants sont en vacances, les horaires sont évidemment très souples.

Cet emploi du temps est très souvent bouleversé par les pique-niques, les visites diverses et les journées exceptionnelles.

4. Notre Charte Qualité



La qualité au centre de vacances Jean Andros



- Respecter la réglementation
- Respecter les normes d'hébergement
- Respecter les normes sanitaires
- Respecter l'enfant
- Respecter la laïcité
- Se donner les moyens humains et matériels de fonctionner
- Tenir ses engagements
- Assurer le contrôle des engagements pris

Pour se faire le centre Jean Andros s'engage



- 1) A se mettre au service de l'enfant.
- 2) A réfléchir et adapter ses pratiques au service des enfants.
- 3) A tout mettre en œuvre pour :
 - a. Un accueil efficace.
 - b. Des conditions d'accueil adaptées.
 - c. Un hébergement des plus modernes.
 - d. Une restauration riche et équilibrée.
 - e. Des activités adaptées aux enfants.
- 4) A assurer des prestations à l'aide de personnels qualifiés et mettant en œuvre des méthodes et techniques validées.
- 5) A permettre aux animateurs de se former et à les y encourager.
- 6) A travailler en toute transparence avec les familles des enfants et les partenaires.
- 7) A favoriser le développement du partenariat avec les partenaires du centre de vacances.
- 8) A faire état sans délai à ses partenaires des difficultés rencontrées afin de mieux pouvoir les surmonter.
- 9) A faire un bilan annuel sur le fonctionnement du centre avec les parents et les partenaires.
- 10) A prendre en compte les remarques constructives des parents et des partenaires.
- 11) A décliner tous les points de la présente charte qualité dans le projet éducatif et le projet pédagogique du centre et à le tenir à disposition de tous.

Ce qui pour nous signifie

1 - Respecter la réglementation

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les réglementations, qu'elles concernent les centres de vacances, la protection des mineurs ou tout autre sujet de portée plus générale. Nous disposons de tous les agréments et assurances nécessaires à l'ouverture.

2 - Respecter les normes d'hébergement

Les bâtiments sont conformes aux lois en vigueur et sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes. Les enfants sont regroupés par tranche d'âge dans des chambres de 4 à 8 lits sans mixité. Les animateurs sont logés avec les enfants. Chaque bâtiment dispose de ses propres sanitaires.

3 - Respecter les normes sanitaires

L'assistant sanitaire est titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours et fait partie de l'équipe de direction. Si l'état de santé d'un enfant nécessite l'intervention du corps médical, la famille est systématiquement informée. Les animateurs s'assurent que les enfants mangent de façon suffisante et équilibrée. Les repas sont préparés sur place quotidiennement dans une cuisine moderne disposant d'une chambre froide. Les régimes alimentaires et allergies sont pris en compte. Aucune religion ou contrainte alimentaire non médicale ne sera prise en compte pour l'élaboration des menus. Toutefois pour les plats à base de porc, un plat alternatif sera proposé. Notre centre ne sert pas de cuisine casher, hallal, végétarienne ou végétalienne.

4 - Respecter l'enfant

Nous nous engageons à assurer la sécurité morale et matérielle de l'enfant :

- Confort.
- Cadre de vie agréable.
- Activités physiques et culturelles adaptées à tous qui permettent le développement mental, moral et social de l'enfant par l'apprentissage de la vie en collectivité.

5 - Respecter la laïcité

Nous nous appuyons sur les principes de laïcité, porteur d'humanisme, de solidarité, de citoyenneté. Nous proposons des séjours permettant l'accès de tous, notamment ceux qui sont exclus du droit aux vacances pour des raisons économiques.

6 - Se donner les moyens humains de fonctionner

Nous proposons un taux d'encadrement très supérieur à la réglementation pour assurer des séjours de qualité : 1 encadrant pour 4 à 5 enfants en moyenne.

L'équipe de direction est composée :

- 1 Directeur (trice) diplômé et d'adjoint (te) diplômé(e) ou en cours de formation.
- 1 assistant (te) sanitaire titulaire de l'AFPS.
- 1 économiste.

L'équipe d'animation est composée au minimum de :

- 50 % des animateurs sont brevetés BAFA.
- 30 % sont stagiaires.
- 20 % sont non qualifiés et en formation.

Les activités spécifiques sont confiées à un animateur titulaire d'un Brevet d'Etat.

L'équipe de service est chargée :

- de la préparation des repas et de la vaisselle.
- du ménage et de l'entretien quotidien des locaux.
- du lavage et de l'entretien du linge.

Les équipes d'animation et de service sont réunies au centre, avant chaque séjour, pendant 1 journée et demie pour mettre en place le projet pédagogique.

Les jeunes ne quittent jamais le centre sans être accompagnés d'adultes.

7- Je donner les moyens matériels de fonctionner

Le centre est équipé de :

- une piscine de 12,00 x 6,00 m avec une profondeur de 0,90m.
- un parc de 100 vélos toutes tailles (VTT, VTC, route...).
- une aire de jeux et de camping d'1 hectare avec ruisseau et abri en dur proche du centre.
- matériels pédagogiques permettant les activités manuelles, physiques d'intérieur et d'extérieur (ping-pong, baby-foot, basket, pêche...)
- une cuisine moderne permettant le respect de la norme HACCP.
- une laverie et une lingerie permettant le change quotidien du linge.
- draps, duvets, couvertures et taies d'oreillers.
- un pavillon infirmerie indépendant.
- douches individuelles.
- ...

8 – Tenir ses engagements

Le respect des engagements pris implique des moyens matériels et humains importants et compétents :

- Les personnels sont nombreux (nombre supérieur aux obligations légales).
- Les personnels sont qualifiés et compétents.
- Les locaux sont soumis à un entretien permanent.
- Les matériels sont tous en parfait état et des plus récents.
- Une équipe de bénévoles intervient entre les séjours pour effectuer toutes les réparations nécessaires, les rénovations et les installations nouvelles.
- Les artisans locaux qui connaissent bien le centre et ses équipements sont disponibles sans délai.

Le respect des engagements pris implique leur contrôle, tant par les personnels, les administrateurs du centre que les bénéficiaires, les parents et les partenaires:

- Utilisation d'une grille d'analyse :
 - Par les animateurs.
 - Par les personnels de service.
 - Par la direction.
 - Par les administrateurs.
- Utilisation d'un questionnaire de satisfaction :
 - Auprès des enfants.
 - Auprès des parents.
 - Auprès des partenaires.

Durant les séjours, un compte rendu quotidien de la vie du centre avec photos est publié sur notre site internet :

www.colo-peronne.fr

9 - Assurer le contrôle des engagements pris

Un contrôle permanent est possible, ainsi :

- Les visites des parents et amis sont possibles.
- L'équipe d'animation veille à ce que les familles reçoivent des nouvelles de leur enfant.
- Le site internet de notre centre permet de visualiser quotidiennement les activités des enfants.

Un bilan est systématiquement réalisé :

- Nous réunissons les enfants, les parents et les partenaires à l'issue des séjours.
- Nous faisons un bilan sur le fonctionnement du centre et prenons en compte les remarques constructives de chacun.
- Les grilles d'analyse et les questionnaires de satisfaction sont étudiés par un groupe de travail.
- Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.
- Les résultats sont ensuite publiés sur le site internet du centre.

5. Notre projet

éducatif



Notre association a pour but d'organiser des vacances pour les enfants et les adolescents, dans les meilleures conditions de sécurité, de confort, de dépaysement, de détente. Tout sera mis en œuvre pour atteindre ce but.

I - L'œuvre de vacances

Née au lendemain de la Libération pour faire oublier aux enfants les années qu'ils venaient de vivre et pallier certaines carences alimentaires, notre association après plusieurs adaptations est devenue : Œuvre de vacances de Péronne – Centre Jean Andros.

Créée, gérée et animée par des bénévoles, elle a changé aux fils des années tenant compte de l'évolution des enfants accueillis, de la structure d'hébergement et de l'accueil.

La pérennisation de l'œuvre et de son fonctionnement sont à mettre à l'actif de tous les bénévoles.

Grâce à cet engagement, notre œuvre peut proposer pour un tarif modéré des vacances aux enfants.

De ses origines syndicales et de son héritage, le centre Jean Andros se réfère aux valeurs de Liberté, Egalité, Solidarité, Laïcité et Paix.

Le centre de vacances est une collectivité où vont se retrouver et vivre ensemble des enfants et des adolescents d'horizons différents. Chacun aura le respect des autres, de ses idées, de son appartenance à une catégorie socioculturelle, ethnique ou philosophique et être en vacances ne doit pas faire oublier les règles élémentaires de la vie quotidienne.

Nous considérons qu'être en vacances ne signifie pas être seulement consommateur mais aussi acteur.

Notre centre de vacances n'est pas un organisme de voyage du secteur marchand où l'on se contente de proposer et de vendre une destination où tout est organisé et décidé. Nous avons l'ambition de participer à l'éducation des jeunes que nous recevons, en nous situant dans la chaîne éducative constituée par la famille, l'école, les associations sportives et socio-éducatives.

C'est sur ces principes que les membres du conseil d'administration du centre Jean Andros fondent sa réussite.

2 - Notre conception du centre de vacances

En référence à la convention internationale des droits de l'enfant, le centre de vacances se définit comme un lieu complémentaire d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation et de plaisir auquel tous les enfants ont droit.

Notre volonté est d'accueillir tous les enfants et tous les jeunes, quel que soit leur environnement familial, leurs différences socioculturelles et leurs moyens économiques.

Offrir à chaque enfant, de quelque milieu dont il est issu, les mêmes moyens de s'épanouir, les mêmes moyens de découvrir ses capacités propres. Les enfants sont dans une société où les valeurs et les règles de vie sont les mêmes pour tous : refuser la violence de quelque nature qu'elle soit (agressivité, vols, drogues, tabac), évacuer les sources de stress et de tension, favoriser les échanges et les partager.

Développer la communication, c'est développer la solidarité et combattre l'individualisme.

La laïcité, de rigueur sur notre centre contribue à cette idée d'acceptation de toutes les différences sociales ou culturelles. La tolérance et le respect de l'individu en dépendent.

3 - Nos objectifs éducatifs sur le centre de vacances

Nous souhaitons promouvoir :

- la socialisation,
- l'initiative et la créativité,
- l'accession progressive à l'autonomie,
- l'ouverture culturelle,
- la découverte et le respect de l'environnement,
- l'épanouissement dans la joie du plaisir partagé,
- l'éducation à la citoyenneté.

Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur :

- le respect mutuel de chacun,
- la participation de tous à l'organisation de la vie quotidienne,
- la prise progressive de responsabilités compatibles avec des enfants et la réglementation en vigueur,
- le respect des règles élaborées en commun.

Le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projets, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité, sont des moyens efficaces pour atteindre ses objectifs.

6. Notre projet pédagogique



« Projet pédagogique rédigé et bien détaillé ».

Le projet éducatif constitue une base d'accord sur laquelle s'engagent les directeurs et l'ensemble des équipes d'encadrement.

Il est un moyen d'information et un outil d'évaluation permettant d'améliorer les qualités des séjours.

Le projet éducatif permet aux directeurs et à l'équipe d'encadrement d'avoir toujours à l'esprit qu'ils agissent au nom d'une association dont ils sont les garants des principes et des objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique du centre est rédigé en détail avant chaque séjour par le personnel. L'équipe de direction est chargée de sa rédaction à partir de la trame ci-dessous application directe de la charte qualité et du projet éducatif.

Notre projet pédagogique est un document axé sur 4 grands thèmes : privilégier la qualité de la vie quotidienne, éduquer à la vie sociale et à la citoyenneté, à l'autonomie, et fixer des repères autres que ceux que les enfants ont ou qu'ils n'ont pas et enfin privilégier les activités de pleine nature. Ce document est à construire par toute l'équipe d'encadrement du séjour. Il constitue la piste de travail qu'il faut avoir sans cesse à l'esprit, au quotidien dans les plus petits gestes de la vie courante.

I - Privilégier la qualité de la vie quotidienne

- Connaître et appliquer les règles d'hygiène
 - Quelles sont-elles ?
 - Comment peut-on les appliquer ?
 - Comment peut-on les mettre en place avec les enfants ?
- Avoir du linge et des affaires propres
 - Comment doit-on organiser les changes ?
 - A quel rythme ?
- Avoir des repas équilibrés
 - Quels menus ?
 - Quelles sont les règles de conservation des aliments ? ...
- Avoir suffisamment de sommeil
 - A quelle heure doit-on coucher les enfants ?
 - A quelle heure doivent-ils se lever ?
 - A quel moment de la journée doit-on instaurer un temps calme ?
 - Et les temps forts ?

2 - Eduquer à la vie sociale et à la citoyenneté

- Respecter les autres en tant que personne à part entière avec ses valeurs, sa culture...
- Respecter les objets et le matériel commun
 - Quelles sont les règles de fonctionnement à respecter et à faire respecter ?
 - Par quel(s) moyens ?
- Respecter l'environnement et le voisinage
 - Quelles sont les limites des terrains à ne pas dépasser ?
 - Y a-t-il des règles à respecter, lesquelles ?
- Respecter la parole de chacun, l'écouter
 - Quand instaure-t-on des moments de discussion ? Comment ?
 - Quels sujets peuvent être abordés ?
- Elaborer des règles de vie en collectivité, de sécurité, de jeux et les respecter
 - Lesquelles ? Par quels moyens ?
- S'investir dans un projet
 - L'élaboration du projet, sa réalisation.

3 – Eduquer à l'autonomie

- Exercer des responsabilités
 - Quelles responsabilités peut-on donner à un enfant en fonction de son âge ?
 - Que peut-on mettre en place pour que les enfants prennent des initiatives ?

4 - Fixer des repères autres que ceux que les enfants ont déjà ou qu'ils n'ont pas

- Respecter les moments de la journée (heures de coucher, de lever, des repas...)
- Respecter les rythmes de chacun
- Se sentir bien dans le groupe
 - Quels comportements le montrent ?
- Communiquer ses impressions et ses jugements

5 - Privilégier les activités de pleine nature

- S'approprier l'espace environnant et son respect
 - Quels espaces peut-on utiliser ?
 - Quelles activités peut-on pratiquer ?
 - Quelles découvertes sont possibles ?
- Utiliser l'espace environnant
 - Se donne-t-on les moyens de l'utiliser ?
 - Que mettre en place ?
- Pratiquer des activités diversifiées
 - De quel matériel dispose-t-on ?
 - Quelles sont nos compétences?

Forte de ses 60 années d'expérience et en conformité avec sa charte qualité et avec son projet éducatif, l'association s'engage à ce que :

- un membre de l'équipe de direction soit joignable 24H sur 24 pendant le séjour au 03 85 36 94 21 .
- en fin de séjour, un bilan non nominatif soit rédigé par la direction puis transmis aux partenaires.
- une réunion de présentation des séjours soit organisée à la demande des partenaires ou des familles.
- une réunion de bilan après les séjours soit organisée à la demande des familles ou des partenaires.
- des représentants des villes partenaires puissent visiter le centre avant les séjours (sur demande) ou pendant les séjours sans rendez-vous sauf s'ils désirent manger.
- le prix du séjour soit tout compris et ferme pendant la durée du marché.
- le montant de l'aide attribuée par la CAF du Cher à ses allocataires soit déduite de la facture finale. L'association a une convention.
- les frais médicaux et pharmaceutiques soient pris en charge par l'association.
- les frais éventuels de retour prématuré d'un enfant soient pris en charge par l'association. Dans ce cas la facture finale pour cet enfant sera établie au nombre de jours de présence avec déduction éventuelle de l'aide CAF.
- l'association soit à jour des assurances nécessaires à ses activités. Le contrat est établi avec la MAIF (contrat n°900566P) rue Jean Marie Djibaou 18000 Bourges. La quittance est mensualisée.

7. Activités proposées



« L'activité prépondérante est axée sur la découverte du milieu. Les journées sont remplies et chaque tranche d'âge bénéficie d'activités adaptées. Loin des modes ou des activités dispendieuses, les activités sont centrées sur la qualité de la vie collective (un excellent taux d'encadrement) et sur des activités naturelles en lien direct avec l'environnement... »

Nous tenons à proposer des loisirs de qualité, simples mais offrant aux enfants des espaces de construction individuelle et collective.

Un certain nombre d'activités se répètent d'année en année: piscine, vélos, visites, grands jeux ... Mais chaque année, des opportunités se font jour et permettent de nouvelles activités. Ainsi en 2015, un cinéaste professionnel a « travaillé » avec des enfants un film sur «écologie et paysage ». Une partie du film a été sélectionné et est passé sur ARTE pendant la COP 21. En 2015, une association vierzonnaise de plongée est venue bénévolement réaliser une initiation à la plongée pour tous les enfants du centre. La troupe théâtrale professionnelle la « tête de mule » a proposé un spectacle à un prix minime. En juillet 2015, grâce à un animateur spécialisé, l'activité cirque a connu un beau succès auprès de tous les enfants. Une auteure illustratrice (ancienne colonne et ancienne animatrice) de livre de jeunesse est venue raconter un de ses ouvrages.

Chaque année les directeurs recherchent de telles opportunités.

La Piscine

Une piscine privée est située à l'intérieur du centre, son bassin de 12 x 6 x 0,9 m est chauffé grâce à une pompe à chaleur. La qualité des eaux du bassin est contrôlée par les services de l'ARS. L'installation permet la baignade quotidienne de chaque enfant. Les créneaux piscine durent 45 min, ils sont surveillés par un surveillant de baignade diplômé et les animateurs du groupe.



Accrobranche

L'installation est située dans la forêt qui sépare Péronne de Lugny, à 3 km du centre. Plusieurs parcours adaptés à l'âge des enfants existent.

Les enfants y vont au minimum une fois, le pique-nique peut être organisé sur le site.

On peut s'y rendre à pied par les chemins de traverse ou à vélo.

Balades à vélo

Le centre possède 100 vélos de toute taille VTT, VTC, Cross.

Une piste adaptée existe au parc du moulin.



Activités nautiques et aquatiques

Sur la base de loisirs la Plaine Tonique à Montreuil. 1 journée ou si accueil au camp indien 2 jours d'activités nautiques: piscine, plage, canoë, bouée surfing, ski nautique, sont proposés en fonction de l'âge et du souhait des enfants.



Initiation au camping

Pendant le séjour, 1 ou 2 nuits de camping peuvent être proposées aux enfants en fonction de leur âge. Le parc du Moulin, le camping départemental d'Azé, les campings municipaux de Cluny ou de Pont de Vaux offrent toutes les conditions de sécurité optimales et permettent des découvertes et des activités variées et intéressantes.

Visites diverses

La région mâconnaise offre de nombreuses occasions de découvertes : grottes et musée préhistorique d'Azé, gouffre de Blanot, musée de Solutré, panoramas au mont Saint Romain ou à Burgy, visite d'exploitations agricoles (viticulteurs, éleveurs, apiculteurs...), randonnées dans les chemins ou dans la forêt...



Escalade à Solutré

La roche de Solutré à une vingtaine de kilomètre permet de pratiquer l'escalade. Cette activité est réservée aux 13 - 14 ans.



Reportage photo

Grands Jeux et Journées exceptionnelles



Jeux d'eau



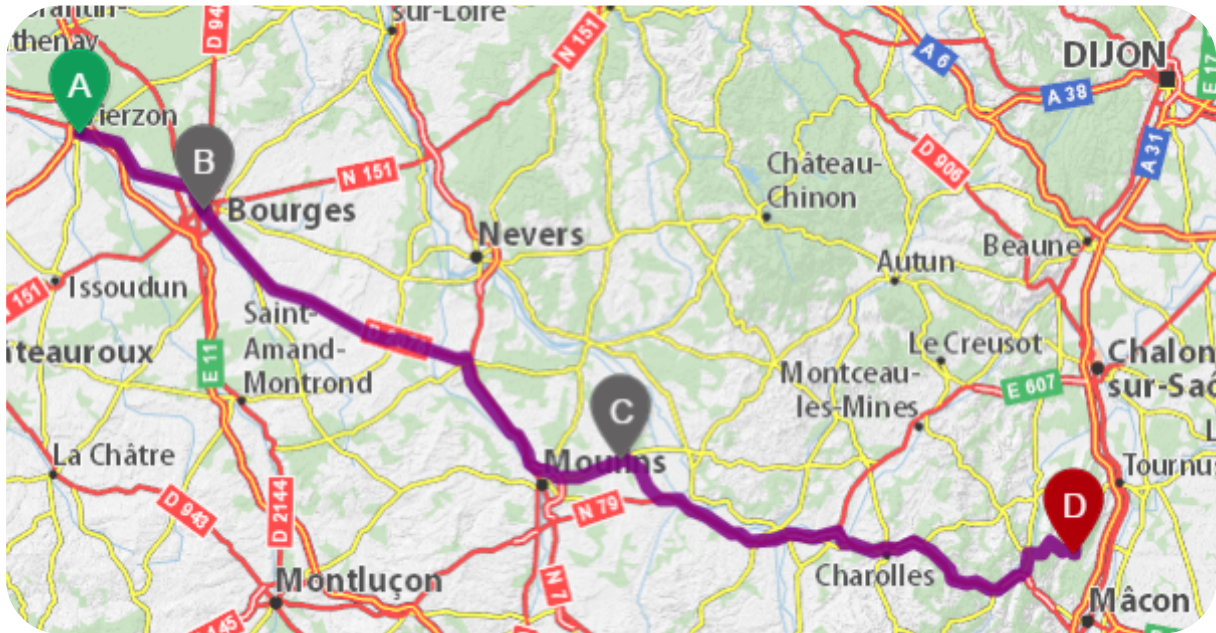
Activités diverses



En fonction des qualifications des animateurs, des désirs des enfants, de multiples activités sont proposées quotidiennement: activités manuelles, création de saynètes, chant, bibliothèque....

Le site internet de la colo retrace chaque journée des enfants depuis 2013. Des milliers de photos peuvent être visionnées.

8. Le transport



Le transport s'effectue en bus jusqu'au centre de vacances. La distance effectuée depuis Vierzon est de 270 km et de 235 km depuis Bourges.

ALLER

- A/** Départ de la médiathèque de Vierzon à 7H15
- B/** Départ place Malus à Bourges à 8H00
- C/** Arrêt de 30 à 45 min à Chevagnes à 9H30
- D/** Arrivée au centre vers 12H30

RETOUR

- D/** Départ du centre à 14H00
- C/** Pause goûter de 30 à 45 min à Chevagnes à 16H15
- B/** Arrivée place Malus à Bourges vers 18H30
- A/** Arrivée à la médiathèque de Vierzon vers 19H00

Sur place, le transfert des enfants du centre jusqu'aux activités s'effectue grâce au Minibus de l'association.

